

circonscriptions. Je mets les députés du gouvernement au défi d'envisager la chose. Je les défie d'amener leur ministre à déclencher des élections partielles. Cela permettrait au moins à tous les Canadiens d'être représentés à la Chambre, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Le gouvernement, qui est presque totalement absent de l'Ouest, semble avoir finalement compris qu'il existe bel et bien un problème là-bas. Les députés du gouvernement disent maintenant: «S'il y a un problème, comment pouvons-nous le résoudre?». Ils apprennent que l'Ouest est mécontent et se demandent comment réagir à cela. Je tiens à dire à la Chambre que le mécontentement de l'Ouest ne disparaîtra pas avec le bill C-113, ni avec la modification ou le bouleversement des heures de scrutin. Lors des élections de 1980, les Canadiens de l'Ouest, et surtout ceux de la Colombie-Britannique, ont senti que leur droit de vote ne leur servait pas à grand chose. Cela me semble bien décrire l'attitude que j'ai pu constater en Colombie-Britannique. Je suis persuadé que d'autres de mes collègues pourront le confirmer. Néanmoins, en progressant vers l'Ouest, nous nous sommes rendus compte que cette situation contribue seulement à irriter les gens. Ce n'est pas pour cette raison s'ils se sentent tenus à l'écart. Ils voient là une preuve de plus qu'ils n'ont pas le droit de participer aux décisions du gouvernement central.

Si nous examinons la proposition du gouvernement, les raisons invoquées par le cabinet pour décaler les heures de vote ne manquent pas d'intérêt. Par exemple, en Colombie-Britannique, les bureaux de vote fermeraient à 5 h 30. Le document du cabinet dont tous les membres du caucus libéral ont eu connaissance, je crois, mais pas tous les députés, bien sûr—cet endroit fonctionne de façon mystérieuse, parfois nous recevons des exemplaires de ces documents, parfois non—indiquait noir sur blanc que les bureaux de vote fermeraient en même temps d'un bout du pays à l'autre et que cela effacerait comme par magie tout sentiment de désaffection. Les choses ne se passeront pas ainsi. Si les bureaux de vote ferment à 5 h 30 en Colombie-Britannique, n'oublions pas qu'il faut accorder aux électeurs quatre heures consécutives pour déposer leur bulletin de vote. Dans son document ministériel, le gouvernement a déclaré:

Que ce nouvel horaire causerait davantage de difficultés aux employeurs de l'Ouest, car la majeure partie des heures de scrutin s'inscriraient dans l'horaire de travail normal . . .

Le gouvernement a reconnu que cela aurait des conséquences négatives pour les gens de Colombie-Britannique, par exemple. En outre, comme les élections auront lieu un lundi, le gouvernement s'est demandé si les employeurs seraient obligés d'accorder à leurs employés une demi-journée de congé, peut-être le lundi après-midi, pour aller voter. Voici la suite du document:

En outre, comme le vote a lieu le lundi, cela pourrait inciter les employés à prolonger leur weekend au lieu d'aller voter.

### *Les subsides*

Cela nous ramène à la motion du Nouveau parti démocratique. Cette mesure n'aurait-elle pas pour effet de supprimer le droit de vote? Puis il y a la latitude laissée à l'employeur; autrement dit, les quatre heures ne seraient pas nécessairement accordées le jour du scrutin, mais avant.

**M. Blackburn:** Le samedi.

● (2020)

**M. Epp:** Voilà. Les employeurs pourraient les accorder un jour chômé ou un jour que nous considérons depuis longtemps comme chômé. Au fur et à mesure qu'on se déplace d'Est en Ouest, l'écart n'est certes pas appréciable, ce que le document signale également.

La conclusion me semble encore plus pertinente. Je cite:

Qui plus est, les électeurs de l'Ouest seraient presque certainement appelés à voter un jour de congé, de sorte que le bill contribuerait à exacerber au lieu d'atténuer l'impression d'aliénation des Canadiens de l'Ouest.

**M. Blackburn:** Voilà pourquoi ils proposent cela.

**M. Epp:** Si c'est là leur conclusion et leur raison de présenter le bill, et s'ils pensent résoudre ainsi le problème de l'aliénation de l'Ouest, mieux vaudrait qu'ils trouvent d'autres conseillers.

Notre façon d'aborder la question électorale constitue un problème. J'ai déjà mentionné la tenue d'élections complémentaires. Je me fiche pas mal de ces bricoles, mais par contre, je m'intéresse énormément à une réforme parlementaire qui rendrait les travaux quotidiens de la Chambre plus utiles et, partant, plus intéressants pour les Canadiens. Voilà ce dont nous devrions discuter. Nous devrions aussi nous efforcer de trouver un moyen pour que les régions soient mieux représentées sur la scène fédérale. Il y a aussi la question du Sénat et de la représentation régionale dans cette assemblée.

J'admets que les Pères de la Confédération, et notamment notre premier premier ministre, voulaient créer un État unitaire. C'était clair et net, et il savait où il allait. Mais, par ailleurs, il comprenait la nature du Canada. Il comprenait que le pays ne survivrait pas si l'on ne tenait pas compte des diversités régionales et de la nécessité d'intégrer les régions dans le grand tout qu'est le Canada. C'est pourquoi le Canada est un État fédératif.

Je dis au gouvernement que s'il s'imagine qu'il résoudra les problèmes de désaffection des régions en jouant avec les heures de scrutin, il se met le doigt dans l'œil. Même ses propres documents indiquent qu'il fait de sérieuses réserves à ce sujet. Ce qu'il faut faire alors, c'est tenir les élections partielles et examiner sérieusement la réforme parlementaire aux Communes. Examinons la question de la représentation régionale au niveau central. Enfin, lorsque nous étudierons la meilleur façon de procéder à la réforme du processus électoral, examinons très soigneusement les suggestions relatives au dépouillement différé ou à l'interdiction de tout résultat électoral avant la fermeture des bureaux de scrutin. Je pense que ce sont des suggestions dont nous pourrions discuter et je les formule à cette fin.